

Mémoire - Centre d'écologie urbaine (SodecM)

Présenté aux audiences publiques de la CMM sur le projet de
Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

26 novembre 2003

Le but du Centre d'écologie urbaine est de développer et de partager une expertise quant aux approches les plus efficaces en développement urbain durable et à leur mise en application à l'échelle de nos quartiers et de notre ville. Nous nous voulons un laboratoire d'idées tourné principalement vers l'action sociale. Notre but est de stimuler la réflexion, le débat et l'intervention pratique dans le domaine du développement urbain tant chez les experts qu'auprès de la population. En favorisant une plus grande sensibilisation aux nécessités et aux défis du développement urbain durable, nous souhaitons ainsi contribuer à l'adoption de nouveaux règlements et, finalement, en arriver à une modification des habitudes de vie quotidiennes des Montréalais.

Nous appuyons fortement la CMM dans son approche d'autonomie régionale pour la réduction et la gestion des déchets. La production de déchets solides est un problème environnemental urbain majeur et il est clair qu'une gestion écologique des déchets est l'un des piliers du développement urbain durable. Nous croyons à la nécessité d'un plan qui soit viable tant du point de vue économique qu'environnemental et nous appuyons les recommandations des signataires du Rebut Global.

Nous aimerions attirer l'attention des membres de la commission sur le fait que la réduction et la gestion des déchets ne constituent pas uniquement un objectif nécessaire à la protection de l'environnement et de notre qualité de vie mais qu'il s'agit aussi d'une étape vitale à franchir pour réaliser l'objectif premier de la CMM, c'est-à-dire faire de la région métropolitaine de Montréal une communauté compétitive à l'échelle internationale.

L'envergure et le type de développement d'une région donnée sont forcément soumis aux limites imposées par l'environnement. Avec la prospérité et l'urbanisation croissante, l'Amérique du Nord est maintenant confrontée à ces limites environnementales. À Los Angeles, ce sont la pollution de l'air et les pénuries d'eau potable causées par l'absence d'une planification compatible avec le climat aride de cette région côtière. À Détroit, on est aux prises avec des problèmes de contamination de l'eau et du sol, faute d'avoir prévu les conséquences à long terme de la pollution industrielle. À New York, Chicago et Toronto, c'est la problématique du débordement des sites d'enfouissement, une conséquence directe d'avoir trop longtemps pratiqué la politique de l'autruche.

Les limites environnementales reliées à l'air, à l'eau et au terrain sont pour le développement urbain des contraintes bien réelles pouvant occasionner des coûts économiques importants pour le secteur industriel et pour le gouvernement lorsque l'environnement ne parvient plus à absorber la production de déchets de la ville. Par exemple, le coût d'élimination des déchets solides a un impact économique tant sur les

municipalités que sur le secteur industriel de la région montréalaise. À long terme, la réduction des déchets coûtera moins cher aux municipalités et garantira le potentiel de développement pour l'avenir. De plus, les industries seront attirées par une région où le type de gestion transforme les déchets industriels en un atout de valeur pour d'autres entreprises et industries spécialisées en réemploi et en recyclage.

Le Centre d'écologie urbaine est d'avis que pour solutionner de façon durable les problèmes environnementaux urbains tels que la pollution de l'air et de l'eau, le transport en commun et la gestion des déchets, il faut un gouvernement régional fort qui intègre ses politiques à l'échelle de toute la région urbaine et qui sollicite la participation des citoyens au processus décisionnel. Le plan de gestion des déchets est la première mesure réglementaire mise en oeuvre par la CMM. Pour que la CMM soit efficace en tant que gouvernement régional, elle doit adopter des politiques municipales dont les objectifs sont clairs et réalisables, elle doit exiger de la part des instances provinciales l'adoption de lois qui soutiennent le développement urbain durable et elle doit aussi favoriser la participation citoyenne au processus décisionnel. De ce point de vue, nous avons quelques critiques à formuler à l'endroit du projet de plan de gestion des déchets.

Ce qui manque au projet de plan, ce sont des stratégies explicites de réduction et de gestion des déchets à l'intention des municipalités. Plus particulièrement, il ressort du plan de la CMM qu'elle est soit opposée ou soit incapable d'exiger que les municipalités négocient de nouveaux contrats conformes à l'échéance de 2008 pour l'objectif de 60% de détournement des déchets domestiques de la région. De plus, la CMM ne tient pas compte des préoccupations des résidents des environs de la décharge de Lachenaie qui demandent à Montréal de cesser de leur envoyer ses déchets. La CMM pourrait adopter des mesures claires, en conformité avec les principes d'équité sociale et d'autonomie régionale, exigeant que les 5 sous-régions de la CMM assument elles-mêmes la responsabilité de l'élimination de leurs déchets domestiques. Ces lacunes laissent entendre que la CMM est incapable de définir efficacement des objectifs régionaux au niveau de la planification et des stratégies.

Une autre lacune du plan est de ne pas s'attaquer efficacement à l'objectif premier de la vision régionale en matière de gestion des déchets : réduire à la source les matières résiduelles (CMM, 2003). Ne font pas partie du plan des mesures telles que le lobbying auprès du gouvernement provincial pour l'obtention de lois plus strictes sur l'emballage ou pour l'interdiction absolue de certains types de produits générateurs de déchets. La CMM représente 50% de la population du Québec et gère le développement économique d'une région qui génère à elle seule la majorité de la richesse du Québec. La CMM est donc en droit d'attendre et d'exiger un soutien réglementaire et financier de la part du gouvernement du Québec pour la réduction des déchets à la source. De plus, le plan se préoccupe très peu de modifier les habitudes des consommateurs au niveau de la réduction des déchets domestiques. En fait, le plan de gestion de la CMM prévoit une augmentation annuelle de la production de déchets domestiques de 1,8%, un taux qui dépasse largement toute estimation basée uniquement sur l'augmentation de la population. Donc, le plan présuppose que la réduction à la source est chose impossible.

Enfin, bien que les consultations publiques permettent une certaine participation des citoyens au processus décisionnel de la CMM, le processus de consultation, tout comme le plan, présente des lacunes. La période de temps écoulée entre la publication du projet de plan et les consultations a été trop courte pour permettre aux groupes d'en faire la lecture et de préparer leur réponse au rapport. Une certaine information, tel que le rapport du consultant, n'a été communiquée au public que suite aux demandes faites par des groupes environnementaux. À cause du peu de couverture médiatique et du peu de publicité de la part de la CMM, seule une faible proportion de la population est au courant de l'existence de ce projet de plan. Pour implanter avec succès des mesures réglementaires qui auront un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens, il est nécessaire de favoriser dès le départ une plus grande sensibilisation et un dialogue plus ouvert entre gouvernement et citoyens. Les nombreuses discussions publiques et la grande couverture médiatique dont ont bénéficié les plans de gestion des déchets d'Halifax et de Toronto ont largement contribué à rendre les nouveaux règlements acceptables aux yeux des résidents de ces deux villes.

Une autre faiblesse du plan de la CMM est de n'offrir ni soutien ni coopération aux groupes communautaires qui accomplissent déjà un précieux travail en gestion et en réduction des déchets à Montréal. Nous sommes d'avis que le succès du plan repose en partie sur la participation des organismes communautaires qui devront jouer un rôle important dans la sensibilisation du public et la mise en œuvre du plan.

La vision centrale de la CMM est de bâtir une communauté axée sur le développement durable et dotée d'institutions favorisant la transparence et la démocratie participative (CMM, 2003). Le plan de gestion des matières résiduelles sera le premier plan d'action qui permette aux citoyens de la région de Montréal de mesurer l'engagement de la CMM face aux objectifs de sa vision. Nous souhaitons que la CMM soit à la hauteur de ses objectifs énoncés et qu'elle livre un plan de gestion des déchets qui nous mènera à l'objectif de 60% de détournement des déchets domestiques avant 2008. De plus, nous souhaitons fortement que dans un avenir rapproché la CMM élabore aussi un plan de gestion pour les autres 3,7 millions de tonnes de déchets de la région produites par le secteur industriel et celui de la construction.

Communauté métropolitaine de Montréal. 2003. Charting Our International Future: Strategic Vision Statement, Vision 2025. CMM: Montréal.

David Browne
PhD Candidate
Department of Biology
McGill University
Pour le Centre d'écologie urbaine
24 novembre 2003